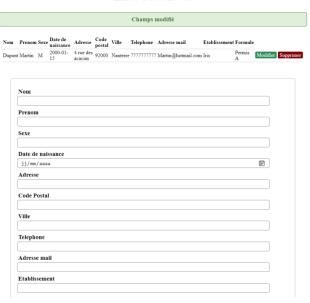


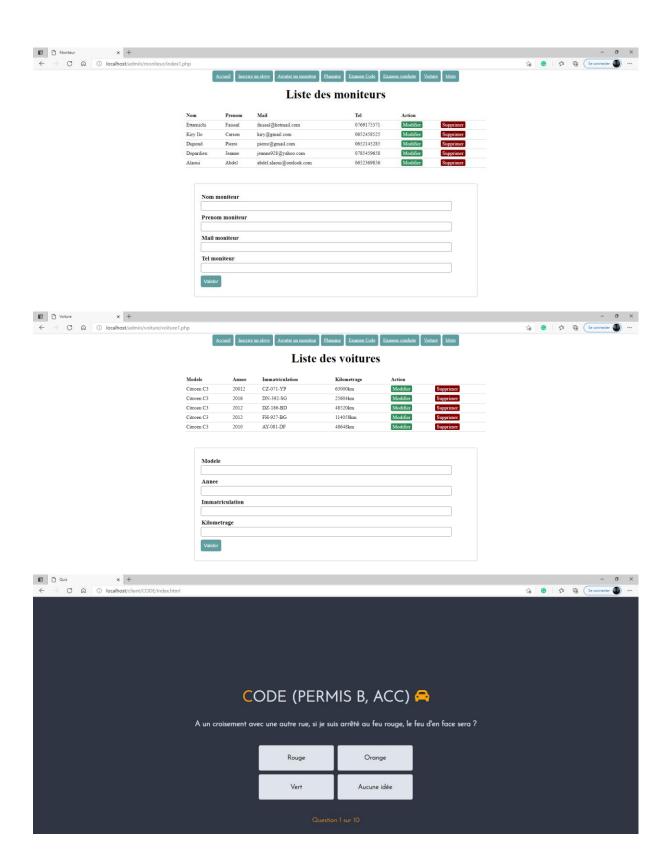
Espace administrateur

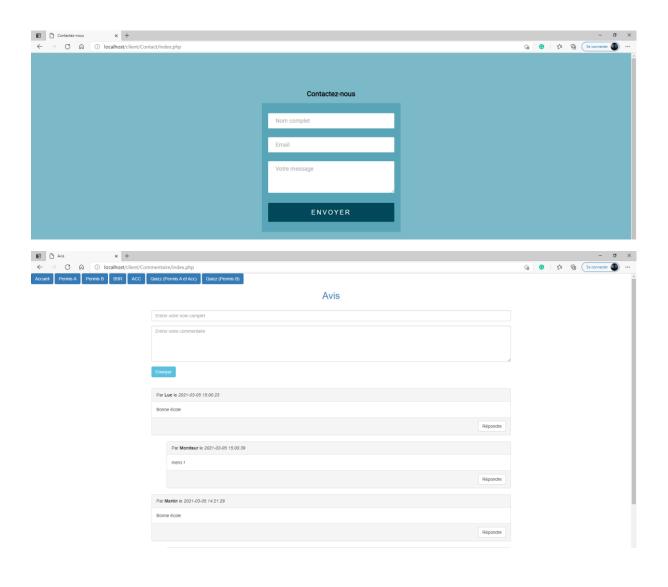




Liste des élèves









Description :

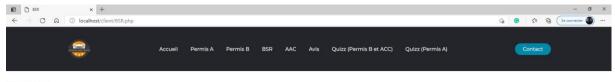
La conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter, ou entre deux présentations, à l'examen du permis de conduire. C'est son principal avantage, mais pas le seul

Pièces à fournir :

Une pièce d'identité en cours de validité Un justificatif de domicile de moins de 6 mois Une attestation de recensement pour les moins de 18 ans Une attestation de participation à la JAPD pour les personnes entre 18 et 25 ans Un codé phot d'identifié numéraire.

Tarifs :





Description:

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Il est obligatoire pour conduire un scoter de 50 cm3 ou une voiturette dès l'âge de 14 ans si vous étes né en 1988 ou après. Pour obtenir le BSR, vous devez suivre une formation théorique validée par l'ASSR de 1er ou de 2nd niveau ou l'ASR. Vous devez aussi suivre une formation pratique d'une durée de 8 heures. La BSR obtenu à partir du 19 janvier 2013 a une durée de validité de 15 ans.

Pièces à fournir :

Une pièce d'identifé en cours de validifé
Un justificatif de domicile de moirs de 6 mois
Une attestation de reconsement pour les moins de 18 ans.
Une attestation de participation à la JMPD pour les personnes entre 18 et 25 ans.
Une attestation de participation à la JMPD pour les personnes entre 18 et 25 ans.

Tarifs:

